

Les Belges sont généreux. Merci la crise ?

Les temps sont durs, mais la crise n'entame pas la générosité financière des Belges. Maigre consolation, elle dégagerait même du temps libre pour le volontariat...

En quatre ans, la crise semble ne pas avoir affecté la générosité financière des Belges. Telle est, résumée en une phrase, la conclusion de la nouvelle note de l'Institut pour un développement durable présentant des « Indicateurs de la générosité des Belges » (pour les détails, lire ci-contre).

Mais le préambule de cette note comporte une remarque pertinente : « On peut être généreux d'innombrables manières : faire un cadeau exceptionnel à ses enfants, transporter un voisin âgé à l'hôpital, faire un don suite à une catastrophe humanitaire, acheter du chocolat pour soutenir une association, payer pour des animations dans le cadre d'une fancy-fair, participer à une soirée de mécènes, mettre ses compétences à la disposition d'un comité de parents, assurer une permanence pour un Groupement d'achat solidaire, participer à l'animation d'un quartier ou d'une paroisse, visiter des malades, des personnes âgées ou des détenu(e)s, etc. On peut aussi l'être plus ou moins dans la manière d'exercer son métier. »

Et si, à bien y réfléchir, en cette époque individualiste, où plus personne ne semble avoir une minute à lui, la générosité suprême consistait à offrir du temps (libre) aux autres ? Eh bien selon ce critère non plus, la générosité des Belges n'est pas prise en défaut.

« Le fait est que le temps devient en effet une denrée rare, confirme Philippe Defeyt, économiste à l'Institut pour un développement durable et président du CPAS de Namur. Certains indicateurs montrent ainsi que le volontariat semble se concentrer sur deux catégories de personnes : celles qui ont

terminé leur carrière professionnelle et celles qui, pour diverses raisons, sont "inoccupées". L'autre frein, c'est le fait que les associations demandent de plus en plus des volontaires avec des compétences et des moyens. Aujourd'hui, en étant un peu caricatural, mieux vaut être comptable, disposer d'une connexion internet et posséder une voiture. Je suis désolé de le dire, mais le secteur du volontariat devient un peu comme le marché du travail... »

A la Plate-forme francophone du volontariat, on confirme en tout cas que les vocations ne faiblissent pas. Au contraire, la crise que nous connaissons aurait même tendance – à toute chose malheur est bon... – à renforcer les solidarités. « Il arrive bien de temps en temps que certains volontaires nous annoncent qu'ils arrêtent leur activité, parce que leurs conditions de travail ne le leur permettent plus, mais c'est une situation marginale, explique Ariane Close, coordinatrice des Centres de volontariat. En revanche, nous constatons une nette augmentation des volontaires entre 22 et 28 ans et au-delà de 50-55 ans, tout simplement parce qu'ils n'ont pas ou plus de travail, qu'ils ont du temps devant eux et qu'ils désirent le consacrer aux autres. »

Depuis 2006, le volontariat bénéficie en Belgique d'un cadre légal. Ainsi, si le bénévolat consiste par définition en un travail non rémunéré, des défraiements peuvent être accordés au volontaire pour couvrir ses frais. Celui-ci bénéficie par ailleurs d'une assurance de la part de son employeur. De plus en plus d'associations signent même un contrat avec le volontaire prévoyant les droits et obligations des deux parties. ■

WILLIAM BOURTON

174 millions d'euros de dons en 2012 !

En 2010, l'Institut pour un développement durable publiait une note présentant des « Indicateurs de la générosité des Belges ». Une mouture actualisée vient d'être rendue publique par sa cheville ouvrière, Philippe Defeyt.

Cette note prend en compte deux indicateurs majeurs, mais non exhaustifs, de la générosité financière : les statistiques des « libéralités fiscales » et les statistiques collectées par des ASBL qui collationnent les dons aux principales ONG belges de coopération au développement.

Les libéralités fiscales, c'est quoi ? C'est le fait que chaque don d'au moins 40 euros à une association peut être fiscalement déductible à hauteur de 45 %. Autrement dit, si vous donnez 100 euros, le fisc vous en « rembourse » 45 (seuls les dons faits à des organismes habilités à délivrer des attestations fiscales sont déductibles).

L'évolution de ces libéralités montre qu'un maximum historique a été atteint en 2012 avec un total de 174 millions (à euros constants). Les trois dernières années pour lesquelles on dispose de données sont des crues exceptionnels, en particu-

lier pour 2010 et 2012, et ceci malgré la crise économique qui a débuté en 2008. « *Même s'il est difficile d'isoler les différents facteurs explicatifs de ces évolutions, on peut penser que, contrairement aux craintes exprimées à l'époque, le relèvement en 2011 de 30 à 40 euros par an du minimum de libéralités pour bénéficiaire de l'avantage fiscal n'a pas eu d'effet négatif sur les dons* », précise Philippe Defeyt.

Au vu de la corrélation élevée et significative qui existe entre les évolutions des montants des libéralités fiscales et des dons comptabilisés par le consortium ong.livreouvert (qui publie les dons faits aux ONG belges de coopération au développement), Philippe Defeyt estime que les libéralités devraient encore être orientées à la hausse entre 2012 et 2013. Les dons faits à ces ONG ont en effet augmenté de 9 % entre 2012 et 2013.

Sur le long terme (période 1995-2012), la croissance des libéralités fiscales dépasse celle du revenu disponible total des ménages. Les performances de 2010 à 2012 sont

d'autant plus remarquables que le revenu disponible réel des ménages est alors en recul. Par contre, sur le long terme, la libéralité moyenne par contribuable donateur tend à décroître, passant d'environ 300 à 230 euros.

Au cours des années récentes, on constate que libéralité moyenne et pourcentage de contribuables donateurs évoluent de manière opposée : la libéralité moyenne diminue quand le nombre de donateurs augmente et inversement. La proportion de contribuables donateurs augmente par ailleurs avec le niveau du revenu imposable.

Mais même au-delà du million de revenu imposable, la proportion est inférieure à 60 %.

« *Mais peut-être ces riches sont-ils généreux autrement, par exemple en créant des fondations* », glisse Philippe Defeyt... ■

W. B.

Les observations ci-dessus confirment en gros l'analyse faite par l'Institut Itinera pour le compte de la Fondation Roi Baudouin, au printemps dernier (Le Soir du 29 avril 2014).